



CONSEIL COMMUNAL  
DE BASSINS



FÉDÉRATION  
DES SITES  
CLUNISIENS  
GRAND ITINÉRAIRE CULTUREL DU CONSEIL DE L'EUROPE

## Procès-verbal de l'assemblée générale du Conseil Communal du 22 juin 2021

L'assemblée est convoquée le mardi 22 juin 2021 à la salle polyvalente à 20 heures avec l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 04 mai 2021 ;
2. Communications du bureau et de la Municipalité ;
3. **Préavis n° 03/2021** – Rapport de gestion 2020 ;
4. **Préavis n° 04/2021** – Comptes 2020 ;
5. Réponse à l'interpellation « demande de permis de construire CAMAC (plan 30'305) d'un immeuble de 11 appartements avec parking souterrain » ;
6. Propositions individuelles ;
7. Divers.

L'assemblée est présidée par François Martignier. Les scrutateurs sont Zesiger-Schaerer Frédérique, et Allinger Jean-Claude. La secrétaire Broggi Sabrina.

L'appel fait constater la présence de 31 conseillers. 5 sont excusés, 1 absent, le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement. La majorité est de 16 voix.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

### 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 04 mai 2020 :

Le procès-verbal est accepté sans opposition par 29 oui, 1 abstention.

Le Président rappelle que les Conseillers qui désirent que leur intervention soit écrite sur le P.V. doivent le dire quand ils prennent la parole, Si le texte est long, merci de transmettre une copie au secrétaire.

Le président remercie le secrétaire pour la rédaction du procès-verbal.

### 2. Communication du bureau et de la municipalité

Information du Président concernant l'élection des conseillers suppléants pour la prochaine législature :

Il est indiqué dans l'arrêt de convocation affiché au pilier publique que les électeurs avaient jusqu'au mardi 06 avril à 12h00 pour signer la liste, ceci était aussi indiqué dans le tout ménage du début du mois de janvier concernant les élections communales.

Afin d'avoir assez de candidats, j'ai contacté les 2 premiers des viennent-ensuite de l'élection du 2<sup>ème</sup> tour pour compléter la liste. Cette façon de faire se pratique couramment dans le canton de Vaud, mon prédécesseur avait fait de même.

L'ordre d'entrée des Conseillers a été tiré au sort.

Le Canton préconise de pratiquer de cette manière tacite afin d'éviter les frais d'une nouvelle élection.



M. Merlanti prend la parole concernant la RC la Cézille – Bassins : Il rappelle que l'utilisation de la route en travaux est strictement interdite, que ce soit la nuit, le matin, le week-end etc... Le canton a rapporté à la Municipalité qu'une personne du conseil communal s'est permise de dire qu'elle passait par là pour contrôler l'avancement des travaux. De ce fait les seules personnes autorisées sont le syndic et le vice-syndic. Les travaux sont bien avancés, le tapis est posé sur le 1<sup>er</sup> tronçon et dès fin juillet les habitants du Châtelard devront passer par le haut du village y compris ceux qui habitent dans le 1<sup>er</sup> immeuble situé en bordure de route.

Les informations de la Municipalité sont annexées au présent P.V.

M. Lohri prend la parole concernant le RAB : comme demandé la procédure a été mise en route concernant la reconnaissance auprès de la FAGE

M. Pacozzi donne informations concernant les alpages : il y a eu la visite des améliorations foncière à l'alpage de Mondion. Aucun document officiel n'a été présenté donc la procédure est lancée concernant les améliorations foncières, affaire à suivre.

Mme Gashi donne des informations concernant les écoles : sur indication de la préfecture, si les nouveaux statuts de l'AISE sont approuvés par les autres communes, des informations complémentaires arriveront courant septembre.

M. Lohri prend la parole et nous signale que les engagements pris pour le scolaire ont été effectués selon le planning comme le marquage des places de parc pour les enseignants, les bancs, les jeux d'enfants etc... M. Lohri remercie Mme Gashi, M. Merlanti ainsi que M. Pacozzi d'avoir fait le nécessaire pour que ce dossier soit terminé dans les temps.

Mme Krasnova prend la parole concernant le réseau d'eau : le projet concernant le contrôle des eaux a été terminé l'année passée, celui-ci a été approuvé par un représentant du canton, une inspection cantonale a eu lieu au mois de juin en commençant par un contrôle des documents papiers et ensuite une visite sur le terrain pour voir les installations, les captages et tout ce qui concerne le réseau d'eau de la commune.

Pour donner suite à cette intervention, un rapport a été transmis à la commune concernant une très longue liste de travaux qui devront être fait au vu de la vétusté des installations (année 50/70). Ce qui signifie que celles-ci ne sont plus conforme à la nouvelle loi. Le Canton demande énormément de travaux, il s'agit d'un très gros investissement pour la commune. Un nouveau contrôle sera fait dans 4 ans afin de voir si ceux-ci ont bien été effectués.

La commune n'ayant pas de fontainier pour contrôler le réseau d'eau, elle doit faire appel au bureau Schenk afin que celui-ci s'occupe des mesures les plus urgentes dans les 6 prochains mois.

Concernant les analyses d'eau qui ont été faite l'année dernière, celles-ci sont très bonne.

Concernant l'église, Mme Krasnova informe que le système installé pour gérer la fermeture des portes, l'horloge, les lumières ainsi que les cloches sera terminé d'ici fin juin. Pour information la porte sera fermée de 20h00 à 07h00 du matin. Il sera tout à fait possible de modifier les horaires.

M. Lohri informe, que le dossier sur le réseau d'eau parait énorme, ceci est dû au fait que le Canton a décidé de reporter la responsabilité sur les communes pour le prélèvement mensuel de la qualité de l'eau.



Concernant la piscine, l'opération est terminée, le tribunal a tranché, les délais ont été respectés. Nous sommes actuellement dans le délai d'opposition des créanciers, la personne nommée pour la liquidation est M. François Matthey, le délai d'opposition étant très court, à ce jour aucun créancier ne s'est manifesté (il n'y a pas de créanciers) donc l'opération va se boucler. Pour respecter les conditions du tribunal, les comptes ont dû être bouclés, comme il s'agit de la gestion 2020.

### **3. Préavis n° 03/2021 – Rapport de gestion 2020**

Les conclusions du rapport de la commission de gestion sont rappelées par Anne-Marie Badel

Didier Lohri prend la parole : la municipalité demande d'accepter le préavis 03/21 sans les remarques de la commission de gestion, V/documents annexés par la municipalité

M. Lohri précise que c'est un règlement de compte entre personnes et non pas une analyse factuelle de la gestion de la municipalité. De ce fait la municipalité demande à la majorité du conseil de ne pas tenir compte des arguments infondés et peu pertinents pour dire que la gestion de la municipalité dans son ensemble est catastrophique. M. Lohri ne prendra plus la parole pour justifier la position de la municipalité.

M. Hayoz prend la parole pour informer que ce n'est pas un travail facile, que la municipalité a toujours donné réponses aux questions posées et qu'il y a peut-être une mauvaise compréhension.

Le préavis 03/2021 : Acceptez-vous de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion de l'année 2020 a été refusée par 13 non, 11 oui et 6 abstentions.

### **4. Préavis n° 04/2021 – Comptes 2020**

Les conclusions du rapport de la commission de gestion sont rappelées par Olivier Ramel

Didier Lohri prend la parole : il relève le fait qu'il y a une erreur sur l'excédent de revenu (qui a été corrigée) et demande d'avoir la même indulgence auprès de la municipalité quand il y a des erreurs.  
V/documents annexés

La municipalité demande au Conseil de ne pas tenir compte des observations sans conséquences de la commission de gestion et d'accepter les comptes avec le chiffre juste soit 1'041.28 CHF.

Olivier Ramel prend la parole : il précise juste qu'il y a un petit complément concernant les fonds de réserve, ceux-ci doivent être utilisés uniquement aux domaines mentionnés, de ce fait il serait plus adéquat de créer une réserve générale au vu du changement de législature.

Bernard Treboux demande le vote à bulletin secret, 10 conseillers soutiennent la demande de Bernard Treboux.

Votation à bulletin secret pour l'amendement d'un seul et unique fond de 520'000.00 CHF  
L'amendement est accepté par 17 oui 11 non 1 nul et 2 blancs

Votation à bulletin secret du préavis amendé : acceptez-vous les comptes 2020 avec un fond unique de 520'000.00 CHF, de porter l'excédent de revenu de 1'041.28 CHF en augmentation du compte 9290 – capital, de



donner décharge à la Municipalité et à la boursière pour la tenue des comptes et de donner décharge aux membres de ladite commission.

Le vote est accepté par 21 oui 7 non 1 nul 2 abstentions.

## 5. Réponse à l'interpellation « demande de permis de construire CAMAC (plan 30'305) d'un immeuble de 11 appartements avec parking souterrain »

Personne ne prend la parole.

Aucune résolution.

## 6. Propositions individuelles ;

Bernard Treboux, signale que le raccourci Châtillon est en train de se détériorer du fait que les camions et les bus y passent, il demande si un arrangement est prévu avec le canton au cas où la route serait trop abimée et s'il y a des travaux, seront-ils à la charge de la commune.

M. Merlanti répond formellement que rien n'a été signé avec le canton, mais que la discussion est en cours

M. Lohri parle aussi de la détérioration du carrefour de la Croix et qu'une séance est prévue sur place pour constater les dégâts.

## 7. Divers.

Personne ne prend la parole

Le président donne lecture d'une lettre envoyée par les (anciens) employés de la commune à l'attention de M. Didier Lohri. *La lettre est annexée au procès-verbal.*

Le président remercie le syndic, les municipaux ainsi que tous les conseillers.

M. Lohri donne lecture d'un texte et remercie sincèrement ses collègues municipaux.

L'Auberge de la Couronne est ouverte pour un petit verre de l'amitié et de fin de législature.

Personne ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée à 21h27

François Martignier

Président du conseil



Sabrina Broggi

Secrétaire suppléante

Annexes : Informations de la Municipalité  
Complément rapport Compte 2020  
Complément rapport CoGes  
Lettre du personnel de la Commune  
Discours du Président